# LES RENDEZ-VOUS

ATELIER DÉVELOPPEMENT DURABLE UNION DES ENTREPRISES UE35

### ICPE:

## 1/ Visites d'inspection et leurs suites 2/ Bénéfice d'antériorité

#### Mercredi 24 février 2016 - 10:00 - 12:00

Lieu: UE35 – 2 Allée du Bâtiment, Rennes

Rennes, le 28 janvier 2016

#### Le saviez-vous ?

Pour la période 2014-2017, le Ministère de l'Ecologie a décidé de réorienter la stratégie de contrôle des installations classées : les moyens de contrôle jusqu'ici mobilisés sur les grands sites seront reportés sur les sites de moindre importance et moins connus de l'Administration.

Par ailleurs, la modification de la nomenclature ICPE (suppression de rubriques 1000 et création des rubriques 4000) nécessite pour les entreprises de mettre à jour leur classement ICPE et d'informer l'administration des éventuelles modifications pour leur site, et cela que l'entreprise soit soumise à déclaration, à enregistrement ou à autorisation. Cette information de l'administration se traduit par une demande de bénéfice d'antériorité à réaliser avant le 1er juin 2016.

L'UE 35 vous propose de faire le point sur ce sujet, à l'occasion de son prochain Atelier Développement Durable selon le programme suivant :

#### Intervention d'Astrid REBILLARD,

Avocat associé, Spécialiste en Droit de l'Environnement, Docteur en Droit public Directeur du Département Environnement du **Cabinet FIDAL** 

#### 1/ Visites d'inspection ICPE et leurs suites : retour d'expérience

- Comment préparer une visite ?
- Quels sont les droits des inspecteurs (accès à l'information, données confidentielles etc.) ?
- Quelles stratégies en cas de risque de sanctions administratives et pénales ?

Dans un contexte de renforcement des contrôles, autant de problématiques à bien appréhender car elles peuvent être lourdes de conséquences (investissements à réaliser, sanctions pénales comprenant des peines de prison et des amendes

pouvant aller jusqu'à 375.000 € etc.).

#### 2/ Bénéfice d'antériorité

- Principes du bénéfice d'antériorité
- Incidences pour l'entreprise

## Inscription en ligne : cliquez ici

Contacts Pôle Développement Durable au 02.99.87.42.97

Emmanuelle Brocchi, Responsable Pôle Développement Durable Lydie Gautier, Assistante – lydie.gautier@ue35.fr